

APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

F.L.E – F.L.I

FORMATIONS LINGUISTIQUES - NIVEAU B1 ORAL & ECRIT.

Formacode : 15234

Objectif

Former le public en vue de la **validation du niveau B1 oral & écrit** du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues)

Le niveau B1 oral & écrit du CECRL est facultatif mais exigé pour l'obtention de la nationalité française.

Prestation de formation

► **100 heures** : tout signataire **ayant le niveau A2 confirmé**.

Eligibilité des bénéficiaires

Les publics bénéficiaires sont signataires d'un CIR ou d'un CAI et doivent attester du niveau A2 soit :

- par les résultats obtenus au positionnement en plateforme d'accueil (PFA) ;
- par la production d'une attestation nominative de présence en fin de formation linguistique A2 précisant l'atteinte du niveau A2.
- par la production d'un diplôme ou de tout autre test ou attestation linguistique produit par un organisme certificateur reconnu au niveau national ou international ;
- par la production de tout autre test réalisé par le Titulaire.

Délai d'accès

Dès lors que le signataire a atteint le niveau A2, et après validation de l'OFII, il peut intégrer la formation B1 maximum 1 mois après sa demande.

Lieux de formation

- Sur les Hautes-Alpes : Briançon – Gap.
- Sur les Alpes de Hautes Provence : Digne – Manosque.

A l'issue de la formation, le public sera en capacité de :

- Comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc.
- Se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée.
- Produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt.
- Raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.
- Ecrire pour interagir : rendre compte de son parcours ou expériences professionnelles ; donner des arguments pour appuyer une demande de candidature ...

Evaluation de la progression du stagiaire

Les apprenants seront évalués en cours et à la fin de leur parcours. Ils seront renseignés et orientés vers les organismes certificateurs à la fin de la formation.

Coordinatrices de l'action et contacts :

Coordnatrice administrative : Estelle HILARY / e.hilary@cpe-as.fr / 04.92.53.61.19

Coordnatrice pédagogique : Séverine CHANAVAT / s.chanavat@cpe-as.fr / 04.92.53.61.19